

DECISION ANR
**Relative à la simplification des modalités de financement des projets concernant le Plan de
Gestion des Données**

Le Président Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) :

Vu le décret modifié n°2006-963 du 1^{er} août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu les Règlements financiers relatifs aux modalités d'attribution des aides de l'ANR, tels que votés par son Conseil d'Administration, spécifiquement Règlements référencés ANR-RF-2019-1, ANR-RF-2021-1 et ANR-RF-2023 ;

Vu les actes attributifs d'aides de l'ANR relatifs aux projets sélectionnés établis en application des Règlements financiers relatifs aux modalités d'attribution des aides de l'ANR ;

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Plan de gestion des données

A compter de la signature de la présente décision, les Bénéficiaires ne sont tenus de fournir le Plan de gestion des données que d'une part dans sa version de départ, six mois après le démarrage du projet, d'autre part telle que mise à jour à la fin du projet. La fourniture d'une version actualisée en cours de projet pour ceux d'une durée supérieure à trente mois, n'est pas une condition mise à l'octroi de la subvention.

L'absence de fourniture de version(s) du Plan autre(s) que dans les six mois après le démarrage et ensuite mise à jour à la fin du projet ne saurait avoir pour effet la mise en œuvre des dispositions du Règlement financier relatives aux conditions suspensives et/ou de recouvrement en matière de l'Aide.

Article 2 :

La présente décision prévaut sur toutes les dispositions antérieures contraires qui s'imposeraient aux Bénéficiaires en vertu d'un acte attributif et du Règlement sur la base duquel il a été édicté, toutes autres dispositions non modifiées restant en vigueur par ailleurs.

Article 3 :

La présente décision s'applique aux Bénéficiaires concernés dont la subvention n'a –à la date de la présente décision- pas été intégralement soldée, et qui n'ont pas encore fourni le Plan de gestion des données actualisé en cours de projet.

Paris, le 20/12/2023

Le Président directeur général
Thierry Damerval